

# PASS'MAEC

***Je sécurise mon engagement  
dans une MAEC Système polyculture élevage  
Une démarche volontaire et gratuite !***

## Pourquoi ?

L'évaluation de la précédente programmation a pointé le besoin d'un accompagnement des agriculteurs signataires de MAEC. Afin d'accompagner et de sécuriser les agriculteurs bretons dans la mise en œuvre du cahier des charges des MAEC « systèmes polyculture-élevage » (MAEC SPE), le Conseil Régional de Bretagne en partenariat avec VIVEA propose le PASS'MAEC.

## Comment ?

L'objectif du PASS'MAEC est de conforter l'agriculteur dans le respect du cahier des charges d'une MAEC SPE par une formation en début de contrat. Le PASS'MAEC est une formation collective, **gratuite**, dispensée par un organisme de formation préalablement agréé PASS'MAEC par la Région Bretagne.

**Public prioritaire : Agriculteurs qui s'engagent pour la première fois dans une MAEC système et ceux qui s'engagent en MAEC Evolution.**

### ↘ PASS'MAEC SECURISATION

1 j pour

↘ Connaître et comprendre le cahier des charges de la MAEC signée et les points de contrôle

↘ Vérifier la conformité de ses pratiques et de son exploitation vis à vis de la mesure système engagée

↘ Se familiariser avec le calcul de l'IFT et le suivi azote \*

*\* Le Pass'MAEC Sécurisation peut intégrer l'appui technique sur la gestion de l'azote*

### ↘ PASS'MAEC

#### APPROFONDISSEMENT

*en complément du PASS'MAEC Sécurisation*

1 j ou 2 j pour

↘ Identifier les marges de manœuvre et définir un plan d'action d'évolution en lien avec la mise en œuvre de la MAEC SPE

↘ Selon les profils des groupes, les entrées techniques pourront varier : gestion de l'herbe, réduction des concentrés, assolement et rotation ...

## RAPPEL

Vous avez signée une MAEC SPE ? Vous **devez** obligatoirement réaliser l'« **Appui technique sur la gestion de l'azote** » (2 demi-journées à réaliser dans les 5 ans, la première dans les 3 ans et la deuxième dans les deux dernières années). Vous pouvez réaliser la 1ère demi-journée en **collectif** durant le PASS MAEC SECURISATION ou le réaliser en individuel par un organisme agréée Suivi Azote.

## **Je 'm'inscris !**

Si vous êtes sur un bassin versant : contactez le

Sinon, vous pouvez contacter directement un organisme agréé PASS'MAEC (liste disponible auprès de [agriculture@bretagne.bzh](mailto:agriculture@bretagne.bzh) ou 02 99 27 12 83)